

DELIBERATION PORTANT ELECTION PARTIELLE DES REPRESENTANTS USAGERS ET BIATSS AUX COMITES DE
PILOTAGE DES COLLEGIUMS

LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE SIEGEANT EN FORMATION PLENIERE, EN SA
SEANCE DU 13 MAI 2019,

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 décembre 2016 portant élection du Président de l'Université,
Mathias BERNARD ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 19 mai 2017 portant approbation du règlement intérieur des
Collégiums ;
Vu l'appel à candidatures adressé aux usagers le 08 avril 2019 ;

Considérant les candidatures de :

- Collégium DROIT, ÉCONOMIE, GESTION – BIATSS :
 - Madame Sandra GIOUX
 - Madame Christelle MONTIGNÉ

Vu le quorum atteint en début de séance ;

DECIDE

Article 1 – Collégium DROIT, ÉCONOMIE, GESTION (deux représentants élus des BIATSS membres, pour l'un du Pôle
Scolarité de la Licence DEG, et pour l'autre du conseil de l'une des composantes) :

Compte tenu du mode de scrutin, la « Liste 1 » (Christelle MONTIGNÉ – Sandra GIOUX) est élue membre du comité
de pilotage du Collégium DROIT, ÉCONOMIE, GESTION au titre des représentants BIATSS.

Résultats du vote :

Membres en exercice : 80

Membres BIATSS présents et représentés : 3

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Nombre de voix « Liste 1 » : 3

Article 2 – Collégium TECHNOLOGIE, SCIENCES POUR L'INGENIEUR (deux membres usagers du conseil de l'une des
composantes, mais n'appartenant pas à la même composante) :

- Pas de candidature -



Article 3 – Collégium SCIENCES FONDAMENTALES (deux membres usagers du conseil de l'une des composantes, mais n'appartenant pas à la même composante) :

- Pas de candidature -

Article 4 – Collégium LETTRES, LANGUES, SCIENCES HUMAINES (un membre usager du conseil de l'une des composantes) :

- Pas de candidature -

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

Annexe : Procès-verbal de dépouillement du scrutin

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CAC UCA 2019-05-13-03

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

**RÉSULTATS DE L'ÉLECTION PARTIELLE DES REPRÉSENTANTS BIATSS ET USAGERS AU COMITÉ DE
PILOTAGE DES COLLÉGIUMS
CONSEIL ACADEMIQUE -FORMATION PLENIERE- DU 13/05/2019 – 1^{ER} TOUR**

I. COLLÉGIUM DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

Nombre de votants	Nombre de blancs	Nombre de nuls	Total à déduire	Bulletins valables
3	0	0	0	3

Candidats	Christelle MONTIGNÉ Sandra GIOUX	
Nombre de voix	3	

Liste proclamée élue : ___Christelle MONTIGNÉ – Sandra GIOUX_____

II. COLLÉGIUM TECHNOLOGIE, SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR

- Aucune candidature -

III. COLLÉGIUM SCIENCES FONDAMENTALES

- Aucune candidature -

IV. COLLÉGIUM LETTRES, LANGUES, SCIENCES HUMAINES

- Aucune candidature -

Fait à Clermont-Ferrand, le 13/05/2019

Les assesseurs :

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Mathias BERNARD